



Avant de poster,
réfléchissez

SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX AUSSI, LA VITESSE FAIT DES VICTIMES

Chaque jour en Wallonie, 35 familles¹ voient leur vie bouleversée par un accident de la route entraînant des blessures ou un décès. Pour certaines d'entre elles, le choc est encore plus violent. Diffusées quasi instantanément sur les réseaux sociaux, avant l'intervention des services compétents, des images de l'accident les informent en effet brutalement du drame. Cette annonce, non encadrée par des professionnels, engendre une souffrance émotionnelle supplémentaire chez ceux dont le proche est décédé ou blessé. Cela entraîne ce qu'on appelle : la victimisation secondaire.

Pour sensibiliser le public à ce phénomène, l'AWSR active aujourd'hui une nouvelle campagne. Cette initiative est lancée à quelques jours de la Journée Mondiale du Souvenir des Victimes de la route qui sera célébrée ce dimanche.

Victime deux fois

La **victimisation secondaire** englobe toutes les situations où les victimes et leurs proches subissent des souffrances supplémentaires à la suite d'un drame. Elles sont en quelques sortes victimes une seconde fois.

Dans le cadre d'un accident de la route, de nombreux comportements peuvent mener à des situations de victimisation secondaire (la complexité des procédures, les commentaires et jugements sur les circonstances ou la gravité de l'accident, l'absence de soutien...).

¹ Nombre moyen de victimes (tués et blessés) de la route enregistrées chaque jour en Wallonie.

L'AWSR attire aujourd'hui l'attention sur l'un d'entre eux, un comportement qui peut potentiellement tous nous concerner : **la diffusion, sur les réseaux sociaux, d'images ou d'informations à propos d'un accident.** Ces éléments, souvent publiés avant que les proches des victimes n'aient pu être informés, leur annoncent parfois le drame. Ils les confrontent également à des images et des détails parfois insoutenables qui, une fois publiés sur le web, ne disparaîtront jamais, ce qui réactive leur souffrance sur le long terme.

Lindsay Demarteau a perdu son compagnon lors d'un accident de la route en 2020, ses proches ont appris le drame via les réseaux sociaux : *"Ils ont reçu des messages de condoléances alors qu'ils n'étaient même pas encore au courant de l'accident. Faire face aux appels et aux questions de l'entourage proche ou lointain, alors que j'étais moi-même sous le choc et que je n'avais pas les réponses, a été très difficile. Ces photos sur les réseaux sociaux, m'ont également empêché d'annoncer moi-même la nouvelle à mes enfants, avec mes mots et le soutien dont ils avaient besoin à cet instant. Ce moment m'a été volé et je ne pourrai jamais le retrouver."*

Même diffusées avec une intention bienveillante, ces informations peuvent entraîner des conséquences dramatiques pour les proches. **Laura Collart, psychologue et victimologue au sein du service d'Accompagnement des victimes de l'AWSR** explique pourquoi. *"L'annonce de l'accident est un moment critique qui doit être accompagné par des professionnels. C'est à ce moment précis que la vie des proches bascule. En apprenant la nouvelle via les réseaux, ils se retrouvent malheureusement seuls face au choc."*

« Avant de poster, réfléchissez » : la campagne qui interpelle

La nouvelle campagne de sensibilisation de l'AWSR invite les citoyens à prendre conscience des conséquences que ces publications, qui peuvent sembler anodines, peuvent avoir sur les victimes et leur entourage.

Une vidéo, diffusée sur les réseaux sociaux, montre la rapidité avec laquelle une telle information se propage sur internet. Une simple photo ou vidéo d'un accident postée sur les réseaux peut ainsi très rapidement engendrer une rafale de partages et de commentaires.



Ne pas partager ni commenter peut d'ailleurs aussi faire toute la différence. Comme le précise **Laura Collart**, " *Les commentaires ou jugements publiés en ligne (comme « Encore un jeune irresponsable" ou "Il devait sûrement être sous influence ») nourrissent parfois un lynchage médiatique injustifié qui accentue la souffrance des victimes et leurs proches.*"

Une initiative inspirée par les professionnels de terrain

Lors d'accidents de la route graves, les **services de police**, avec l'appui éventuel de leurs **Services d'assistance policière aux victimes** (appelés SAPV), jouent un rôle clé : première prise en charge des personnes impliquées sur les lieux de l'accident, annonce du décès aux proches, information sur les démarches à entreprendre et orientation des victimes. Cette campagne est inspirée par leurs retours.

Catherine Petitjean, du SAPV de la Police Fédérale de Liège le confirme : " *L'annonce d'un drame de la route est bien évidemment toujours inattendue et éprouvante émotionnellement pour l'entourage, mais nos équipes sont formées pour faire face à ces situations. Elles font en sorte que cela se déroule de la manière la plus humaine possible : elles offrent un soutien immédiat, elles prennent le temps de répondre aux questions et fournissent les premiers renseignements utiles. Lorsque l'information circule avant que nous ayons pu entrer en contact avec les proches, ceux-ci risquent d'apprendre la nouvelle dans un contexte inapproprié et surtout sans bénéficier du soutien adéquat. Cela peut engendrer des situations dramatiques "*

" *Les directives veulent que les annonces de décès soient, légitimement, réalisées le plus rapidement possible. Les services de police doivent cependant garder de la rigueur (ne pas informer une famille sans une identification formelle par exemple) et rester professionnels (transmettre les renseignements utiles à l'équipe chargée de l'annonce, identifier et localiser les proches, ...). Cette préparation, indispensable à nos yeux, nous met parfois en « concurrence » avec les publications instantanées via les réseaux sociaux "*

Les médias ont aussi un rôle à jouer

En marge de cette campagne qui vise le grand public, l'AWSR souhaite également sensibiliser les médias. Le service d'Accompagnement des victimes de la route de l'AWSR a ainsi adressé un courrier aux rédactions francophones. En limitant, dans les heures qui suivent un accident de la route, les publications aux données strictement nécessaires à l'information du grand public, la presse peut en effet contribuer à prévenir ce type de situation.

Des milliers de familles concernées

Selon un sondage de l’AWSR, **1 Wallon sur dix (11%) a déjà pris une photo d’un accident de la route²** et, dans la moitié des cas, l’a partagée sur les réseaux sociaux. Un comportement qui est deux fois plus répandu chez les moins de 35 ans.

Ces pratiques peuvent potentiellement toucher de nombreuses personnes. On compte en effet chaque année près de 12.500 victimes d’un accident en Wallonie, soit près de 35 chaque jour. Derrière chacune d’entre elles, c’est toute une famille qui est également concernée.

Le service d’Accompagnement des victimes de la route de l’AWSR vient chaque jour en aide à ces personnes. En mettant des mots sur leurs ressentis, en offrant un espace d’écoute et de parole, et en les aidant à accomplir les démarches juridiques nécessaires, ce service spécialisé vise à réduire la victimisation secondaire.

Aujourd’hui, l’AWSR appelle tous les Wallons à contribuer à cet objectif. En prenant en compte la douleur des victimes et de leurs familles avant de décider de partager des informations concernant un accident, chacun peut en effet contribuer à les préserver de souffrances supplémentaires.

Journée Mondiale du Souvenir des Victimes de la Route

La Journée Mondiale du Souvenir des Victimes des accidents de la Route a été instaurée en 2005 par l’Organisation des Nations Unies. Depuis lors, elle est commémorée chaque année le 3^{ème} dimanche du mois de novembre dans de nombreux pays sur tous les continents.

<https://worlddayofremembrance.org>

Ensemble, partageons mieux la route pour préserver la vie de tous.

Contact Presse

Belinda DEMATTIA

0498/048.361

belinda.demattia@awsr.be

www.awsr.be



² 1.000 Wallons interrogés